



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 129931

Texte de la question

M. Thierry Carcenac attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la profession de sage-femme qui souffre d'un réel manque de reconnaissance de la part de l'État. En effet, aujourd'hui, il est de plus en plus demandé aux sages-femmes de prendre en charge les grossesses pathologiques à domicile, le retour précoce et le suivi du post-partum à domicile, le suivi gynécologique de prévention, la prise en charge de la contraception... Toutes ces compétences mises en place par le Gouvernement se font sans aucune amélioration de leur formation initiale et de leur statut. Il lui rappelle que cette profession attend, depuis fort longtemps, une reconnaissance qui passe par l'intégration à l'université de toutes les écoles de sages-femmes de manière autonome. Cette reconnaissance concrète de la formation des sages femmes permettrait ainsi, tout d'abord, une revalorisation des salaires dans le privé comme dans le public, ensuite, une évolution du statut des sages-femmes fonctionnaires (la fonction publique ne reconnaît pas le caractère médical des sages-femmes fonctionnaires). Il lui demande s'il entend donner suite aux demandes légitimes de cette profession qui est l'une des trois professions médicales à côté des médecins et des chirurgiens-dentistes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Carcenac](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129931

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2022

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)